



EPTB Charente

INSTITUTION INTERDÉPARTEMENTALE POUR L'AMÉNAGEMENT  
DU FLEUVE CHARENTE ET DE SES AFFLUENTS



**Compte rendu**  
**COMITE DE PILOTAGE N°19 POISSONS MIGRATEURS**  
**BASSIN DE LA CHARENTE**

---

**Date** : 23 mai 2017

**Lieu** : EPTB Charente à Saintes

**Participants** :

Présents :

ADAM Gilles, DREAL Nouvelle Aquitaine  
ALBERT François, Groupement FDAAPPMA Poitou-Charentes  
BUARD Eric, CREA  
GIRARD Jean-Paul, Président ADAPAEF 17  
GRACIA Jean-François, Conseil Départemental 16  
LABEDAN Mathilde, stagiaire EPTB Charente  
LEVINET Célia, Directrice de l'EPTB Charente  
MARTIN Philippe, Service Eau, DDT16  
MASSE Romuald, vice-président CDPMEM17  
NADEAU Marie-Christine, DDTM17  
PEIGNE Jean-Claude, FDAAPPMA 79  
PERRIER Charlie, stagiaire Groupement FDAAPPMA Poitou-Charentes  
POSTIC-PUIVIF Audrey, EPTB Charente  
PRELLWITZ François, stagiaire CREA  
RAMBAUD Sylvie, Agence de l'Eau Adour Garonne (AEAG) Bordeaux  
REBOURS Philippe, Président Groupement FDAAPPMA Poitou-Charentes  
TALIGROT Stéphane, Conseil Départemental 16

Excusés :

BLACHIER Philippe, Directeur du CREA  
BLANC Eric, CDPMEM 17  
FONTENY Sylvie, Conseil Départemental 17, Mission Eau, Service Rivières  
GODINEAU Jean-Claude, Président de l'EPTB Charente  
LEMOINE Alain, Agence Française pour la Biodiversité de Poitiers  
RIGAUD Christian, IRSTEA  
LAROCHE Isabelle, Région Nouvelle Aquitaine

**Le diaporama présenté en séance ainsi que le compte-rendu sont disponibles en téléchargement sur le site de l'EPTB Charente ou auprès des animateurs de la Cellule Migrateurs.**

**Ordre du jour** :

- 1/ Habitats et espèces
- 2/ Suivis des espèces
- 3/ Tableaux de Bord
- 4/ Communication et sensibilisation

### Relevé des discussions :

#### 1/ Habitats et espèces :

##### ➤ **Etat d'avancement de la Continuité écologique**

► M. ALBERT présente l'**actualisation de l'état d'avancement** à la fin de l'année 2016. 350 ouvrages sont traités et en projet sur l'ensemble des 2 bassins Charente et Seudre. Sur tous les ouvrages traités, on trouve 71% d'aménagement, 24% d'effacement et 5% de gestion. Entre 2014 et 2016, le pourcentage d'effacement a augmenté pour passer de 19% à 24%.

Mme RAMBAUD précise que sur le bassin versant du Né par exemple, il y a eu des financements possibles à 60% car il y a eu des opérations coordonnées. Cet outil supplémentaire de l'AEAG est une incitation pour avoir des réflexions globales et donc des aides.

M. PEIGNE ajoute que grâce à l'AEAG il est possible d'avoir des aides financières suivant la qualité de l'effacement.

Mme RAMBAUD ajoute qu'il y a aussi de bons exemples d'opérations coordonnées sur la Seudre, le Né et la Charente amont.

M. ALBERT précise que ces opérations permettent aussi de rassembler plusieurs partenaires et propriétaires autour de la table et d'échanger.

► François ALBERT présente les différentes modalités de **traitement des ouvrages** (effacement, aménagement et gestion).

M. PEIGNE demande qui s'occupe de la gestion ?

M. ALBERT répond qu'il n'y en a pas beaucoup.

M. REBOURS ajoute qu'en marais ce sont souvent les agriculteurs qui s'en chargent étant donné la grande surface de marais en Charente-Maritime (110 000 ha).

M. BUARD ajoute que sur certains secteurs c'est aussi le conseil départemental 17 qui gère des ouvrages de marais mais aussi l'UNIMA, notamment sur une partie du marais Nord de Rochefort.

M. ALBERT précise que sur la partie amont du bassin du Né, il y a des clapets qui sont à plat depuis presque 6 ans et qui sont en Liste 1. Ils seront peut-être amenés à être enlevés, du moins la partie mobile. C'est le syndicat qui a la gestion de ces clapets.

M. ADAM demande s'il y a un arrêté pour la gestion de ces clapets ?

M. ALBERT répond ne pense pas mais ils sont intégrés dans le protocole de gestion du syndicat.

► M. ALBERT présente ensuite l'utilisation de la **nouvelle base ROE : la version 7**. Cependant, étant donné que la nouvelle base a été enrichie de nouveaux ouvrages « recensés », les chiffres des pourcentages d'aménagements ont donc été modifiés et ils ont diminué. En 2016, on recommence à zéro c'est-à-dire avec la nouvelle base et donc un nouveau pourcentage d'avancée des travaux que l'on ne pourra pas comparer avec les valeurs antérieures (d'avant 2016).

Mme LEVINET demande s'il y a des ouvrages sur lesquels on n'a pas besoin d'intervenir ?

M. ALBERT répond qu'en effet ils ne sont pas forcément tous à aménager.

Mme LEVINET demande si on ne peut pas garder, pendant un court temps, le pourcentage d'avant et de les comparer avec des chiffres actuels recalculés.

M. ALBERT répond que ce n'est pas aussi facile car les ajouts d'ouvrages dans la nouvelle base ne sont pas toujours similaires (1 site, 1 ouvrage, ou alors 1 sites, plusieurs ouvrages).

Mme RAMBAUD ajoute que le délai de la mise en conformité avec la liste 2 est prolongé jusqu'en 2023, soit 5 ans supplémentaires.

M. ADAM ajoute qu'en effet la réglementation a changé mais l'indicateur « objectif 2018 » est toujours pertinent.

Mme RAMBAUD demande si au cours de l'année 2017, l'effet de l'annonce du délai n'a pas engendré des retards dans les projets et les travaux ?

M. ALBERT dit qu'il n'a pas entendu de cas. Il faudrait demander aux techniciens rivières.

M. PEIGNE constate que la plupart du temps, au début desancements des études d'aménagements, les acteurs sont partants puis certains baissent les bras lorsque les prix sont affichés, sauf dans le cas des effacements.

M. PEIGNE précise que le propriétaire devrait s'engager financièrement à hauteur minimum de 5% pour pas que ce ne soit uniquement la collectivité locale qui paie à 100%.

#### ➤ **Actualisation des potentialités piscicoles de la Charente**

► M. ALBERT présente le **projet d'étude qui vise à actualiser le bilan sur les potentialités piscicoles** du bassin de la Charente, près de 15 ans après le premier diagnostic (Hydroconcept, 2003). Il faut donc rédiger un cahier des charges fin d'année 2017 pour une étude sur 2 ans en 2018 et 2019.

M. ALBERT précise les points à détailler dans l'étude : les aménagements en cours, travailler sur la fonctionnalité des passes existantes (est-ce que les ouvrages traités fonctionnent correctement pour la libre circulation ?), évaluer les potentialités d'accueil des aloses et des lamproies (différenciation feinte et grande...), travailler sur les stades juvéniles, travailler sur la colonisation des anguilles (fluvial, marais...)

Mme POSTIC-PUIVIF ajoute que les membres du COPIL peuvent déjà apporter des commentaires sur les thèmes abordés.

M. PEIGNE présente le projet « Enquête d'Eau » de l'AFB qui doit permettre à tout un chacun, bénévolement, de suivre les écoulements des cours d'eau et faire remonter l'information. Il explique que ce réseau est constitué de bénévoles pour compléter le réseau ONDE (réseau de suivi des écoulements de l'AFB). Il fait passer la référence : <https://enquetedeau.eaufrance.fr/>

Mme LEVINET annonce que l'EPTB va travailler sur l'impact du changement climatique sur le bassin de la Charente et qu'il y aurait un intérêt à associer les réflexions sur le suivi des écoulements avec ce nouveau projet.

M. REBOURS ajoute que les fédérations de pêche, dans le cadre des actions sur l'état des écoulements, ont eu l'occasion d'échanger avec la Région sur les aspects liés au changement climatique et qu'il faudra faire des rapprochements des différents travaux menés.

Mme POSTIC-PUIVIF ajoute que le suivi des débits et des fronts de migration étaient liés il y a quelques années mais ce n'est plus trop le cas maintenant.

M. ADAM pense qu'il faut profiter de l'étude pour réfléchir à l'impact du réchauffement climatique et l'avenir des poissons migrateurs sans se focaliser sur des objectifs de gestion.

Mme RAMBAUD pense qu'il serait intéressant que le bureau d'étude réfléchisse quand même sur des scénarios de gestion.

Mme LEVINET ajoute qu'il serait important d'en discuter en Copil.

Mme RAMBAUD pense qu'il sera aussi intéressant de réfléchir sur certains secteurs en hiérarchisant les secteurs les plus vulnérables.

Mme POSTIC-PUIVIF précise de nouveau que les membres du Copil seront sollicités pour apporter des commentaires sur le cahier des charges.

M. REBOURS ajoute qu'il faudra que lors des échanges par mail, les personnes répondent à tous et non uniquement à la personne qui envoie le premier mail, pour que tout le monde voit les réflexions de chacun.

Mme POSTIC-PUIVIF ajoute que la Cellule listera tous les commentaires.

## 2/ Suivis des espèces :

### ➤ **Passé à poissons et station de comptage de Crouin**

► Mme POSTIC-PUIVIF présente le suivi de la **station de comptage de Crouin** en 2016 ainsi que le problème de vandalisme. Très peu de données sont disponibles.

Mme POSTIC-PUIVIF présente les chiffres obtenus au 20 mai 2017. Cette année, la situation des lamproies marines est très inquiétante avec seulement 5 individus passés en amont de la station.

M. GIRARD précise que c'est le même constat pour les pêcheurs amateurs aux engins : peu voire pas de captures.

M. MASSE n'en a pas vu non plus cette année en estuaire ni en pertuis. Il précise que d'habitude quand ils ouvrent les portes sur la Charente (St Savinien) les pêcheurs professionnels maritimes en pêchent un peu. On est dans la même situation qu'en Garonne/Dordogne. C'est la première année qu'on est dans ce cas-là sur la Charente.

M. ADAM précise que dans l'estuaire de la Gironde, il s'en pêche néanmoins à l'aval.

Mme POSTIC-PUIVIF précise que par contre pour les lamproies fluviatiles, c'est la meilleure année en termes de passage à la station de comptage.

► M. ALBERT présente les graphiques des **débits** à Chaniers (Beillant) et Vindelle. L'année 2017 a commencé très bas, plus bas que le minimum des 10 dernières années. Ces très basses valeurs peuvent peut-être expliquer les faibles remontées de lamproies marines.

### ➤ **Stage de Mathilde LABEDAN sur la reproduction des aloses sur la Charente**

► Mme LABEDAN présente son stage, réalisé à l'EPTB Charente avec Audrey POSTIC-PUIVIF, à l'aide d'un diaporama.

Mme POSTIC-PUIVIF ajoute que des cadavres ont été récupérés cette année et qu'ils vont être analysés par la Cellule avec l'Université de Tours (qui cherche des larves de Grande mulette (moule d'eau douce) dans les branchies) ainsi qu'avec l'IRSTEA (qui réalise une étude génétique sur les grandes aloses de la côte atlantique).

M. GARCIA demande pourquoi il n'y a pas encore de reproduction d'aloses en amont de Jarnac cette année.

M. BUARD répond que la saison n'est pas terminée et qu'il reste encore fin mai et tout le mois de juin pour voir des aloses en amont.

M. ALBERT ajoute que des géniteurs d'aloses ont été observés à Gondeville.

➤ **Information sur les lamproies fluviatiles**

▶ Mme POSTIC-PUIVIF ajoute qu'en plus des observations de lamproies fluviatiles à la station de Crouin, il a été observé une fluviatile sur la Ruttelière dans le cadre de pose de piège anguilles et des vestiges de frayères sur l'Antenne.

➤ **Information sur le travail Grande Mulette**

▶ Mme POSTIC-PUIVIF présente le programme Life sur la Grande mulette mis en place par l'Université de Tours. Ce programme vise à identifier les poissons hôtes pour un des stades de cette moule d'eau douce (larve glochidie). Ces larves se développent sur les branchies de certaines espèces. Auparavant cela se passait sur l'esturgeon mais actuellement étant donné que la moule est présente mais plus l'esturgeon l'Université cherche les autres espèces hôtes. Une recherche est faite sur la Charente. Des récupérations d'aloses et d'anguilles ont été faites et les analyses faites avec l'Université sont en cours.

M. ALBERT demande s'il y a eu des retours des FD de pêches 16 et 17 qui étaient susceptibles de faire remonter des informations sur des aloses capturées par des amateurs pour d'éventuelles analyses de branchies.

Mme POSTIC-PUIVIF répond que non.

M. REBOURS rappelle qu'une animation avec des enfants va être réalisée sur l'alose à Saintes. Il est possible qu'il y ait des captures d'aloses.

M. GIRARD ajoute qu'il aurait été intéressant de contacter des pêcheurs aux engins et filets.

M. BUARD et Mme POSTIC-PUIVIF répondent que la FD17 a été avertie et que c'était à elle de voir avec son réseau de pêcheurs amateurs.

M. ADAM précise qu'il faudrait cibler une zone précise.

M. ALBERT répond qu'en département Charente l'alose n'est pas ciblée. Cette année, il y a eu très peu de capture d'aloses voir aucune sur ce département. Les recherches d'informations ont été ciblées sur la partie Charente-Maritime, sur les secteurs où se trouvent des grandes mulettes vivantes, susceptibles de produire des larves.

➤ **Stage de Charlie PERRIER sur le suivi du front de colonisation des jeunes anguilles**

▶ M. ALBERT présente le stage de Charlie PERRIER.

▶ M. PERRIER présente les premiers résultats de son stage, à l'aide d'un diaporama. Il expose le suivi par pêche électrique ainsi que le suivi par flottangs.

➤ **Stage de François PRELLWITZ sur le suivi des entrées de civelles en marais salé de la Seudre**

▶ M. BUARD présente le stage de François PRELLWITZ puis fait un rappel sur l'étude globale avec les compartiments.

▶ M. PRELLWITZ présente les premiers résultats de son stage, à l'aide d'un diaporama. Il présente les suivis des entrées sur différents fossés, la comparaison avec les captures des pêcheurs professionnels maritimes et enfin le suivi des différents types de bassins et fossés sur une zone témoin du marais salé.

M. BUARD complète la présentation de François en précisant que l'on pourra estimer le nombre de civelles qui sont entré dans les fossés sur la dernière session hivernale.

M. BUARD ajoute que l'analyse des captures des civelliers maritimes sur la dernière saison hivernale, fournies par le CDPMEM17, montre des captures par unité d'effort (kg par marée) de 2,7 kg similaire à celles de l'année passée.

M. MASSE constate qu'en effet les captures n'ont pas été très importantes cette saison.

### 3/ Tableaux de Bord :

► M. BUARD présente le bilan des états et tendances des populations de poissons migrateurs de 2016 suite au groupe de travail qui s'est réuni le 21 mars 2017 : Etat mauvais pour l'anguille sur la Charente et sur la Seudre ainsi que sur les aloses et Etat moyen pour les lamproies marines.

M. BUARD annonce qu'il reste encore à actualiser toutes les variables (plus de 70 !) du site web Tableaux de Bord. Il précise qu'il organisera une réunion du groupe de travail technique (le groupe Population) en fin d'année pour ajuster les seuils de certains indicateurs (nombre de géniteurs, captures etc...)

### 4/ Communication et sensibilisation :

► M. BUARD présente la réalisation prochaine du **bulletin d'information n°15** en précisant qu'il fait maintenant 6 pages et ce, depuis le bulletin 14 (janvier 2017).

Mme POSTIC-PUIVIF demande si ce format convient aux membres du Copil.

**L'assemblée y est favorable.**

Mme RAMBAUD demande si le bulletin est accessible sur le site web de la Cellule.

La Cellule répond que oui, ainsi que sur le site de l'EPTB Charente.

Mme RAMBAUD demande s'il y a une différence entre les retours des lectures des versions papiers et les lectures numériques. Elle précise que les envois de lettre d'info sont le plus souvent numériques. Ne faudrait-il pas rester sur un format numérique exclusivement ?

M. BUARD répond qu'actuellement on ne connaît pas les retours au niveau des lectures mais il serait possible de faire l'exercice étant donné que sur le site web on peut avoir un retour sur les consultations des pages.

Mme POSTIC-PUIVIF ajoute qu'on avait gardé l'idée de conserver une version papier pour les distribuer en réunion ou sur le terrain. Elle ajoute que l'on en imprime beaucoup moins qu'au début.

M. BUARD ajoute que, souvent, lorsqu'on est sur le terrain on les donne au public rencontré. C'est un peu comme une carte de visite en plus détaillé.

Mme LEVINET précise que pour les élus et un public peut être un peu moins concerné, le format papier a plus de chance d'être lu que le numérique. L'envoi à certaines communes serait intéressant car les mairies peuvent les placer sur leur présentoir.

M. GRACIA précise qu'il suffit d'en envoyer seulement une dizaine au CD16.

Mme RAMBAUD répond la même chose pour l'AEAG à Bordeaux.

► M. BUARD présente la diffusion de **l'exposition itinérante**. En ce début d'année, peu de demandes d'emprunt ont été reçues, excepté à Rochefort au Centre Nature de la LPO.

Mme POSTIC-PUIVIF demande s'il est possible de la disposer à l'AEAG à Bordeaux ? ou aux conseils départementaux ?

Mme RAMBAUD répond que c'est possible et qu'elle indiquera quelle est la meilleure période.

► M. BUARD précise que la réalisation d'un **guide marais** est prévue pour la fin de l'année. L'objectif est de promouvoir la restauration des habitats en marais.

M. ADAM demande s'il sera évoqué les curages dans ce guide, pour allier la continuité à la qualité de l'eau et des habitats.

M. BUARD répond que oui.

M. ALBERT ajoute que les suivis des populations seront présentés suite à des demandes des acteurs locaux.

► M. BUARD présente ensuite la **Newsletter**. Ce moyen de communication est à destination d'une liste d'environ 570 contacts. Elle est destinée à être diffusée tous les mois ou tous les 2 mois. A chaque fois, 1 point sur la continuité écologique est présenté, 1 point sur les suivis biologiques et 1 point sur la communication (expo en cours ou animation récente ou à venir).

M. BUARD demande si les membres du COPIL reçoivent cette lettre et si oui est-ce qu'ils la consultent ?

Mme RAMBAUD ne semble pas la recevoir. Idem pour M. PEIGNE.

M. TALIGROT répond qu'il n'arrive pas à l'ouvrir.

M. BUARD présente le bilan sur les consultations de la Newsletter : 30% seulement « l'ouvrent » et 4% des liens sont consultés.

M. REBOURS ajoute que l'on voit bien l'intérêt d'envoyer des bulletins d'informations sous format papier aussi vu les faibles consultations de la Newsletter.

Mme LEVINET demande si les communes sont dans la liste.

M. BUARD répond que non et que ce serait intéressant.

Mme POSTIC-PUIVIF approuve mais explique que la recherche des adresses mails des 804 communes des bassins Charente et Sèvre-et-Nièvre risque de prendre du temps.

M. REBOURS suggère de changer le titre du mail : « Newsletter » par quelque chose de plus attractif.

Mme LEVINET suggère aux membres du Copil de faire remonter à la Cellule leurs contacts susceptibles d'être intéressés pour gonfler la liste.

M. ADAM demande s'il faut faire une communication « agressive » en envoyant à beaucoup de monde sans leur demander avis ou plutôt proposer à s'abonner à la Newsletter. C'est ce qui est fait avec la lettre sur l'Esturgeon.

M. ALBERT propose de voir quel est le pourcentage d'ouverture des Newsletters chez les autres associations migrateurs en France.

M. BUARD présente les newsletters et actualités envoyées par mails de LOGRAMI. Dès qu'il y a une actualité sur le bassin, elle est envoyée, ce qui fait des informations régulières.

Mme RAMBAUD propose de faire un lien sur les sites web très consultés comme celui Forum des Marais par exemple.

**Il est décidé d'augmenter la liste de contacts, avec les communes notamment. Pour l'instant on resterait sur un envoi simple sans abonnement. On changerait aussi le titre de la Newsletter.**

► M. BUARD présente ensuite les **animations et présentations de la Cellule** au premier semestre 2017.

► M. BUARD présente ensuite la présentation de la prochaine **Commission de Suivi**, prévue pour le 12 octobre 2017. Les animateurs voudraient changer la présentation avec une entrée par espèce avec les cycles de vie et les indicateurs associés.

Mme LEVINET trouve que cette présentation par espèce est intéressante car elle permettra au public non expérimenté de bien comprendre les actions réalisées par espèce.

Mme POSTIC-PUIVIF ajoute que les invitations se feront uniquement par mail et non plus par papier.

## **5/ Financement :**

► Mme POSTIC-PUIVIF présente le **bilan financier du programme 2012-2015**. L'instruction de la demande au FEDER pour 2014-2015 est encore en attente. Le dossier est éligible. Concernant 2016, le dossier de demande à l'AEAG a été traité. Pour 2017, le dossier est en cours d'instruction. Pour l'Europe une demande va être faite au FEDER pour 2016-2017-2018.

Mme RAMBAUD demande que pour 2018 la cellule présente le temps et les coûts par thématique (espèces, continuité, animation) en distinguant les actions qui ne rentrent pas dans celles « avec plafonds ». Par exemple, dans le suivi des espèces, il pourrait y avoir des actions « Etudes ».

Mme RAMBAUD demande que la Cellule fasse une demande à part avec un budget spécifique pour l'étude sur les « Potentialités Piscicoles », et de bien estimer le temps passé.

Mme LEVINET précise qu'étant donné que la mise en place de l'étude a été caractérisée comme un appui à la restauration de la continuité écologique, elle pensait avoir un subventionnement de 70%.

Mme RAMBAUD répond que non car on est sur une « Etude », et pas sur un appui à des programmes d'aménagements coordonnés par exemple. On serait donc sur du 50% et non du 70% (à vérifier après réception du Cahier des Charges). Elle ajoute qu'il faudra bien préciser les acquis déjà connus et ceux vers lesquels on s'oriente. Il faudra déposer la demande d'aide le plus tôt possible même si le dossier n'est pas fini de monter. Il est possible de déposer l'intention avant d'avoir finaliser le cahier des charges.

Mme POSTIC-PUIVIF présente le bilan des actions 2016, le temps passé par thématique. Au final, un peu plus de temps passé que prévu sur le suivi des civelles en marais ainsi que le suivi des reproductions aloses.

## **6/ Questions diverses**

► Suite à une discussion sur le sujet entre les animateurs de la Cellule, Mme POSTIC-PUIVIF demande si le déroulé du **comité de pilotage** tel qu'il est depuis 2008 convient ou si il faut envisager de le changer.

M. PEIGNE demande s'il est possible d'ajouter sur l'invitation la durée de la réunion.

Mme LEVINET demande s'il n'est pas possible d'inviter des partenaires pour présenter des exemples d'aménagement par exemple ou d'autres sujets.

Mme POSTIC-PUIVIF répond que l'on réserve ce principe pour la commission de suivi.

Mme LEVINET trouve que les présentations sont riches mais que l'on reste entre nous. Peut-on rajouter des sujets provenant de l'extérieur de notre bassin ou avec des cas locaux mais hors Cellule.

M. ADAM explique qu'il serait important de présenter davantage les perspectives. C'est plus le rôle du COPIL de travailler sur la programmation à venir.

M. BUARD ajoute que c'est ce que l'on fait en décembre.

M. PEIGNE demande si un point peut-être fait sur les questions réglementaires du moment.

Mme RAMBAUD demande si la Cellule a des échanges avec les autres structures nationales, par exemple sur les tableaux de bord, et où en sont les autres ? Est-ce qu'il y a des stratégies nationales ? Et qu'il serait intéressant de les mettre en perspectives avec nos actions.

M. ALBERT répond qu'il y a beaucoup d'échanges en effet entre les structures qui travaillent sur les poissons migrateurs et qu'ils sont régulièrement présentés en Copil.

Mme LEVINET ajoute qu'il est intéressant de garder la présentation du Copil avec la même trame que le programme d'actions.

**La forme et le déroulé du COPIL ne seront donc pas modifiés. Des exemples hors bassins, en lien avec les structures qui travaillent sur les poissons migrateurs, pourront être présentés. Un point particulier sur les évolutions réglementaires pourra être fait. Il faudra de plus veiller, au COPIL de décembre, à discuter des perspectives de l'année suivante.**

► M. ADAM évoque le fait que le **PLAGEPOMI 2015-2019** arrive à mi-parcours. Un travail de bilan sera à réaliser prochainement.

Concernant le GOGEPOMI et ses groupes techniques, il y a eu beaucoup de réunions cette année avec des demandes de modification de mesures notamment sur les pêches de civelles, d'anguilles jaunes et d'aloses.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h45.

~ ~ ~